



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 6.2019

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

*Date de la convocation : 9 janvier 2019*

L'an deux mille dix neuf et le seize janvier à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE.VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. M.VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

**Absents excusés** : MM. POUVILLON. MANERO. THOMAS. Mmes OVADIA. ESTAUN. DENES.

**Secrétaire de séance** : M. IGOUNET.

**Objet de la délibération : RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI MATISSE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2019**

#### **Exposé :**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement énergétique de la municipalité, des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Henri Matisse (1 133 m<sup>2</sup> de surface de plancher) seront réalisés en 2019.

Les objectifs principaux de cette opération sont :

- La réduction de l'empreinte énergétique du bâtiment en réduisant de 38% les consommations d'énergie primaire.
- L'offre d'une meilleure qualité d'usage au quotidien aux jeunes élèves d'Aucamville et aux équipes encadrantes.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude OVALEE ingénierie. Le bureau d'études ATMOSPHERES a été mandaté en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage énergie-environnement.

L'opération porte sur le remplacement des menuiseries, la pose de brise-soleil orientables sur une partie des menuiseries, l'isolation de la toiture, l'isolation des façades par l'extérieur, l'amélioration de la ventilation des salles et la pose de compteurs.

Le remplacement du réseau de distribution de chaleur et des émetteurs, nécessaire dans le cas d'une production de chaleur par géothermie, ne sera finalement pas réalisé du fait de l'ajournement du projet de rénovation-extension de la mairie. En revanche, une solution de chauffage du dortoir permettant de gérer l'intermittence du besoin devra être proposée dans le cadre de la mise à jour de l'avant-projet définitif (APD) demandé au maître d'œuvre.

La livraison du document est attendue pour fin janvier 2019. Il comportera notamment le budget prévisionnel définitif des travaux.

Cette opération de rénovation énergétique peut bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL). La DSIL vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales et à l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment celles inscrites au Grand Plan d'Investissement (GPI). Le GPI porte un axe prioritaire « Accélération de la transition écologique » qui passe notamment par la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics (initiative 4).

Le montant de l'aide demandée ne pouvant être confirmé qu'à l'issue de la mise à jour de l'APD, et compte-tenu du fait que le dossier de demande d'aide doit être transmis avant le 15 janvier 2019, cette délibération de principe sera transmise en premier acte aux services de l'Etat.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : la réalisation des travaux thermiques de l'école maternelle Henri Matisse.

**Article 2** : de solliciter auprès de l'Etat un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

**Article 3** : d'adresser au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales cette délibération de principe qui sera suivie d'une nouvelle délibération qui sera transmise pour entériner le programme définitif, son montant et son financement.

**Article 4** : d'autoriser le Maire à signer tous les documents.

Le Maire,  
G rard ANDRE

***Document sign   lectroniquement***

Accus  de r ception en pr fecture  
031-213100225-20190116-16012019\_6-DE  
Re u le 25/01/2019  
Sign  par serialNumber=0002,CN=Gerar  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
22/01/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E